



Le 11 février 2026

CONVOCATION : Réunion du Comité de révision de la planification, le mercredi 18 février 2026 à 19h00 au Centre culturel de Caraquet.

ORDRE DU JOUR :

A. Adoption de l'ordre du jour

B. Téléphones cellulaires

C. Conflits d'intérêts

D. Discours professionnel

E. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du CRP du 28 janvier 2026

F. Modalité du vote

G. Demandes à traiter :

1. Annexe 1- Demande de dérogation Edna Chiasson et Daniel Dugas, Rivière- du- Nord (Secteur Grande-Anse)
2. Annexe 3- Demande d'approbation de lotissement Lotissement Robert Sewell, Caraquet (Secteur Pokemouche)
3. Annexe 4- Demande de dérogation Greenfoot Properties Inc., Municipalité régionale de Tracadie (Secteur Sheila)
4. Annexe 5- Demande de permis provisoire Les Investissement Flo & Marco Inc., Île-de-Lamèque (secteur Lamèque)

H. Compte rendu des demandes de dérogation étudiées à l'interne

1. Annexe 2- Demande de dérogation Société Coopérative de Lamèque Ltée, Lamèque (Secteur Lamèque)

I. Avis du CRP

1. Modification à l'arrêté de zonage et au plan municipal de Shippagan (Secteur Shippagan, Eric Smith)
2. Modification au plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie (Municipalité régionale de Tracadie- Parc de stationnement)
3. Modification au plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie (Municipalité régionale de Tracadie - Protection)
4. Modification au plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie (Municipalité régionale de Tracadie – Dimension des lots résidentiels)
5. Modification au plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie (Municipalité régionale de Tracadie – Plusieurs bâtiments sur un même lot)
6. Modification du plan municipal et arrêté de zonage de Rivière-du-Nord (Municipalité de Rivière-du-Nord-Nouveau plan et zonage)
7. Modification au plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie (secteur de Tracadie, Martin Benoît)

J. Autres

Benjamin Kocyla, UPC, MICU
Directeur
Service d'urbanisme

NOTE : **Veillez, s'il vous plait, communiquer avec nous pour confirmer votre présence ou votre impossibilité d'assister à cette réunion.**